



**COMMUNE DE  
TILLOY ET BELLAY  
25 ROUTE NATIONALE  
51460 TILLOY ET BELLAY**

**ARRÊTÉ 2023-20**

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE RÉGLEMENTATION DE CIRCULATION  
POUR REMPLACEMENT DE POTEAUX TELECOM – TILLOY ET BELLAY**

VU la Loi 82-213 du 2 Mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son art. 25,

VU le Code de la Route et notamment ses art. R411-8 et R411-25,

VU la Loi n° 89-413 du 22 Juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière et le décret n° 89-631 du 4 septembre 1993 en son article 3 ;

VU la demande de Monsieur Salah-Eddine MIAL, Société LOSANGE DEPLOIEMENT, 1 Boulevard Charles Gauthier, 44800 SAINT-HERBLAIN en date du 10 novembre 2023.

**CONSIDERANT**

Qu'il est nécessaire de prendre des mesures réglementant la circulation des véhicules afin de procéder à des travaux de remplacement de poteaux Télécom, 2-4 chemin de St Rémy, 4 et 8 rue des Ouches, 2-8 et 14 rue de la Croix et 12 route de St Remy à Tilloy et Bellay.

**ARRETE**

Article 1 – La circulation routière sera alternée manuellement pour une durée de 90 jours à partir du 4 décembre 2023.

Le stationnement des véhicules légers sera interdit.

Article 2 : La signalisation sera assurée par la société chargée des travaux.

Article 3 : Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :

La société LOSANGE DEPLOIEMENT

La communauté de brigades de gendarmerie de Ste Ménehould,

Fait à Tilloy et Bellay,  
Le 14 novembre 2023

Le Maire,  
Christian CARBONI

Christian CARBONI

CHRISTIAN CARBONI  
2023.11.14 17:05:39 +0100  
Ref:20231114\_163001\_1-1-O  
Signature numérique  
le Maire